

SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 18 H 30

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du règlement intérieur du cimetière communal.
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx
- Approbation du protocole de participation citoyenne entre la Préfecture des Landes, le Groupement de Gendarmerie départementale des Landes et la commune de Saint-Martin de Seignanx
- Octroi de la protection fonctionnelle au 1er adjoint

2. FINANCES

- Budget annexe Assainissement – Décision modificative n°3
- Charges transférées en 2019 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

3. TRAVAUX

- Aménagement de la RD 26 – Approbation de la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental des Landes et la commune de Saint-Martin de Seignanx
- Aménagement de la RD 26 – Approbation de la convention de mission de maîtrise d'œuvre entre le Conseil Départemental des Landes et la commune de Saint-Martin de Seignanx
- Aménagement de la RD 26 – Attribution du marché de travaux

4. URBANISME

- Numérue
- Convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales
- Chemin de Passeloup - Décision d'aliénation du chemin rural

5. RESSOURCES HUMAINES

- Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes
- Approbation du renouvellement de la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes
- Augmentation de la durée de travail hebdomadaire d'un agent des services techniques et d'un agent de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Création d'un poste de technicien principal 2ème classe, d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'adjoint technique

6. CULTURE

- Concert Misa Criolla – Tarification
- Festival « Chantons sous les p'tits pins ». Approbation de la convention entre l'association « Chantons sous les pins » et la commune de Saint-Martin de Seignanx

7. ENVIRONNEMENT

- Adhésion au système de certification forestière PEFC

8. QUESTIONS DIVERSES

- Décisions :
 - Installation d'un bâtiment modulaire stade Alain Giffard. Avenant d'un montant de 3 734,95 € HT en raison d'adaptations techniques nécessaires pour la pose du bâtiment.
 - Création d'un réseau eaux usées et d'un poste de refoulement route de Niorthe pour un montant de 90 871,9 € HT.
 - Réhabilitation du mur de soutènement de l'Eglise route de Cantegrouille pour un montant de 199 000 € HT.
 - Réalisation d'un ouvrage de franchissement route d'Arribère pour un montant de 22 750 € HT.
 - Réfection des volets bois de l'ancien Presbytère pour un montant de 26 197,67 € HT.
- Motion sur la réorganisation des finances publiques sur le territoire du Seignanx